# PROJET PÉDAGOGIQUE

## ALSH de Prigonrieux

*« Un printemps à la ferme »* 3/5 ans

*« L'univers de Miyazaki »* 6/12 ans

Vacances de Printemps du 19 au 29 avril 2022

# Sommaire


| | | |
|---|---|---|
| | Descriptif de l'accueil | p. 3 |
| I. | Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif | p. 4 |
| II. | Les objectifs pédagogiques | p. 5 |
| III. | Les activités | p. 6 |
| IV. | La répartition des temps respectifs d'activité et de repos | p. 7 |
| V. | Les mesures prises pour l'accueil des mineurs concernant le coronavirus | p. 8 |
| VI. | Les modalités de participation de mineurs | p. 9 |
| VII. | Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps | p. 9 |
| VIII. | Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés | p. 10 |
| IX. | Les modalités de fonctionnement de l'équipe | p. 10 |
| X. | Les modalités d'évaluation de l'accueil | p. 11 |

**Descriptif de l'accueil**

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Adresse : Rue Jacques Prévert 24130 PRIGONRIEUX
05.53.58.07.52
alsh.prigonrieux@la-cab.fr

L'accueil de loisirs de Prigonrieux est implanté au cœur d'un parc ombragé situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour – La tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 60 places, de 3 à 12 ans
Période : du mardi19 au vendredi 29 avril 2022
L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30

**Organigramme :**

| **Directeur :**<br>Laetitia BONIS (1ère semaine)<br>Pascal DUMESTE (2ème semaine) |
|---|

↓

| **Équipe d'animation** | |
|---|---|
| **Pôle maternel** | **Pôle primaire** |
| Emmanuelle GAILLARD<br>Laetitia BONIS (2ème semaine) | Pauline LUCASSON<br>Florian DIDONNAT (stagiaire)<br>Paul BLANCHON |
| Du personnel saisonnier complètera l'équipe d'animation (2 ETAPS, 5 BAFA et 4 stagiaires) | |

Le personnel technique ou de restauration : Personnel mis à disposition par la commune de Prigonrieux

## I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

**L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte**.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

**Promouvoir le loisir éducatif**

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

**Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités**

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

**Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale…).**

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, … ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

**Accueillir les différences** en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

**Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire** dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

**Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.**

**Le développement durable** répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs

de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

## II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc…).

**Thématiques développées sur ce séjour :**
*** Un printemps à la ferme chez les moins de 6 ans**
*** L'univers de Miyazaki chez les plus de 6 ans**

**Objectif pédagogique** : **Proposer des loisirs éducatifs**

**Objectifs opérationnels** :

- Connaître et comparer les caractères morphologiques des animaux (poils, plumes, dents, becs, mamelles)
- Reconnaître les petits et les nommer selon l'espèce.

- Permettre à l'enfant la découverte des mondes de Miyazaki (Hayao Miyazaki, est un dessinateur, réalisateur et producteur de films d'animation japonais, cofondateur du Studio Ghibli).

**Actions** :
- Connaître les différents animaux de la ferme, en proposant des activités autour de l'univers de la ferme.
- Nourrir et prodiguer des soins aux animaux de la ferme (sortie au Chaudron magique).
- Créer des panneaux interactifs et des illustrations à partir des livres empruntés à la bibliothèque.
- Permettre à l'enfant de connaître différents aspects de la culture japonaise, des mangas et du cinéma d'animation.
- Découvrir le cinéma d'animation japonais en s'appuyant sur les ressources locales (médiathèque, association Kawaï Festival)

**Objectif pédagogique** : **Favoriser le bien-être des enfants**

**Objectifs opérationnels**

- Prendre en compte les besoins et attentes des enfants
- Développer les compétences psychosociales

**Actions** :

- En donnant des responsabilités simples

- En prenant en compte les besoins émotionnels des enfants
- En mettant en place des outils de développement des habilités sociales : méditation, relaxation et aider les enfants à adapter leur comportement à la vie en collectivité, à prendre l'autre en compte.

## III. Les activités

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées au protocole sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, a établi pour l'année scolaire 2021 2022 en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

**Niveau 1 / Vert** ; Niveau 2 / Jaune ; Niveau 3 / Orange ; Niveau 4 / Rouge.

**Le protocole applicable à notre accueil, à partir du 14 mars est de niveau 1 :**

- Maintien des mesures d'aération et de lavage des mains.
- Limitations des regroupements importants
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives.

La qualité éducative des activités tient compte :
- du respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant,
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Nous sommes particulièrement vigilants à respecter et faire respecter la Convention des Droits de l'Enfant surtout l'article 29 : les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit :

- Favoriser l'épanouissement
- Inculquer à l'enfant le respect des Droits de l'Homme
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques.

Enfin l'apprentissage des devoirs liés à la vie en collectivité constitue un axe essentiel.

L'équipe d'animation veille à offrir aux jeunes la plus grande variété d'activités possibles : activités de découverte, manuelles, sportives et de loisirs tout en prenant en compte les envies des enfants.

**L'animateur ne doit pas négliger la vie quotidienne et les temps différents qui la composent. Ainsi l'animateur donne à jouer, laisse jouer, fait jouer et joue avec les enfants.**

## IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

## *La vie quotidienne*

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité.
À travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

| Objectifs | Moyens |
|---|---|
| **ACCUEIL 7h30 à 8h30** | |
| Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différents | Arrivées échelonnées |
| Contrôler les présences | Pointage des inscrits |
| Échanger/informer/donner confiance | Accueil des parents |
| Accueillir les enfants dans leurs différents lieux de vie en fonction de leur âge | **Suite au protocole COVID**<br>Pour les 3/6 ans : Salle d'accueil de l'ALSH<br>Pour les 6/12 ans : Lieu de vie des grands |
| Travailler la qualité de l'accueil, apporter du réconfort, favoriser les échanges | Aménagement accueillant des lieux de vie, animateurs à l'écoute et attentifs aux enfants |
| Favoriser l'écoute active, l'expression des enfants et de leurs ressentis, informer | Conseil de copains |
| **ACTIVITES 9h30 à 11h45** | |
| Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement | Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique |
| Ne pas oublier de ranger et faire ranger | |
| **REPAS 11h45 à 13h00 au restaurant** | |
| Contribuer à l'hygiène | Lavage des mains avant et après le repas, les enfants n'accèdent pas aux cuisines |
| Réguler, faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants, engager à la convivialité | **Suite au protocole COVID**<br>Les tranches d'âges sont séparées |
| Éviter le bruit excessif | Retour au calme |
| Responsabiliser, développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage | **Suite au protocole COVID**<br>Les animateurs s'occupent chacun de leurs tranches d'âge :<br>- 3/6 ans : Servir, couper la viande…<br>- 6/12 ans : Déposer les plats sur les tables |
| **TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL 13h00 à 14h** | |
| Donner à jouer, laisser jouer, jouer et faire jouer | Respecter les rythmes de chacun, donner du temps libre aux enfants et laisser le choix aux enfants |
| **TEMPS CALME POUR les 3/ 6 ans 13h45 à 15h30 à la salle des associations** | |
| Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés et la possibilité de dormir | L'animateur propose un temps de sieste et/ou de repos (lecture, petits jeux calmes,…) |

| MEDITATION POUR les 6/12 ans 14h00 à 14h10 | |
|---|---|
| **ACTIVITES 14h00 à 16h00** | |
| Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique et morale, favoriser son épanouissement | Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique |
| **GOUTER 16h15 à 16h45** | |
| Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger | Fourniture du goûter par les animateurs et prise du goûter avec les enfants |
| **TEMPS DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET DEPARTS 16h45 à 18h30** | |
| Partager, échanger, laisser jouer, donner à jouer et jouer avec | L'animateur est présent et joue avec l'enfant |
| Informer les familles | L'animateur va au-devant des parents |
| Veiller à la sécurité, être responsable | L'animateur doit savoir comment repartent les enfants (seuls, en famille,...), aucun enfant ne repart seul sans l'autorisation des parents |

**V. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs pendant la crise sanitaire du Coronavirus**

Le directeur de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire en qualité de référent covid-19.

Accueil des enfants :

Pour pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de la procédure mise en place contre le virus, des groupes seront organisés dans différentes salles. Les animateurs expliqueront les gestes à respecter.

La limitation du brassage reste recommandée.

Accueil des familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et notamment de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières pour eux-mêmes et leurs enfants.

Les parents doivent avoir pris connaissance des précautions mises en place et se doivent de les respecter. Les familles comme les animateurs doivent respecter une distance d'un mètre entre eux.

Une procédure d'entrée et de sortie est conçue pour favoriser la circulation dans les locaux.

À l'entrée de l'accueil du gel hydro alcoolique est mis à disposition des parents.

Dans le cas où un jeune présente des symptômes les parents sont tenus de venir le chercher.

Les familles sont aussi tenues de prévenir la structure si le jeune ou un membre de leur famille présentent des symptômes liés au virus.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire :

Les animateurs ainsi que les enfants devront se laver les mains dès leur arrivée dans la structure, après chaque activité, avant et après chaque passage aux toilettes pendant au moins 30 secondes avec du savon, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les mains devront être nettoyés après s'être mouché, avoir toussé, éternué, après chaque changement de lieux. Avant de quitter la structure toutes les personnes présentes doivent se laver les mains que ce soit les enfants ou les animateurs.

Hygiène et aération des locaux :

Les structures accueillant des mineurs sont nettoyées tous les jours (sols et surfaces). L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilettes et savon) est constamment effectué. Les différents locaux sont aérés plusieurs fois par jour.

Les locaux occupés sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée, pendant chaque sortie, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage.

Une aération d'au moins 10min doit avoir lieu toutes les heures.

Le port du masque :

- À partir du 14 mars, l'obligation de port du masque est levée pour l'ensemble des personnels ainsi que des mineurs.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue d'un cas confirmé (pour les adultes et enfants de plus de 6 ans).

Conditions sanitaires inhérentes aux transports :

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 6 ans ou plus dans les transports.

**Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants pour les sorties avec transport.**

## VI. Les modalités de participation des mineurs

Avant la mise en place des activités, un « conseil de copains » ou « forum » est proposé. C'est un temps d'expression libre pour les enfants où ils peuvent exprimer leurs envies, besoins et ou leurs soucis. Les animateurs y exposent les projets, donnent des consignes et passent des informations. Par ailleurs, un temps dit de développement personnel (temps libre) permet à chaque enfant de choisir son propre rythme et son jeu. Enfin, les propositions de l'enfant sont intégrées dans les programmes d'activités.
Les enfants aident à la mise en place et au rangement de l'activité. La participation active des enfants est sollicitée de même que l'entraide.
**Un enfant a le droit de ne pas faire une activité (DARF : Droit À ne Rien Faire).**
La journée des enfants chez les plus de 6 ans : Un vendredi a lieu la journée des enfants. Travaillée en amont les enfants doivent, au consensus, choisir les activités qui seront mises en place le vendredi. Les enfants doivent motiver leurs choix auprès des autres et obtenir l'unanimité. À travers ces temps, plusieurs objectifs pédagogiques se dégagent : capacité à prendre la parole en public, capacité à exprimer son point de vue et ses émotions, apprendre à justifier ses choix et les défendre (apprentissage d'une forme de démocratie ou de contrat social), respect des engagements, autonomie, …

## VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Des évaluations intermédiaires seront faites avec les animateurs référents et les parents en y intégrant par moment l'enfant. Un personnel à profil médico-social peut être recruté auprès d'un regroupement d'employeurs (DMS) en fonction des besoins des enfants.
Les parents seront accueillis pour établir un projet d'accueil individualisé où sera spécifiées les compétences et aptitudes des enfants. L'objectif de l'accueil est uniquement celui d'intégration, nous ne sommes pas des éducateurs.

## VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

- Lieu d'accueil de 7h30 : Les moins de 6 ans Salle Centre de loisirs, +6 ans dans leur lieu de vie à côté de la cantine

- Lieux de vie des 3/6 ans
- Salle de sieste (salle des associations) et coin repos pour le temps calme
- Salle d'activité avec mobilier adapté
- Coin cuisine
- Sanitaires adaptés
- Espace de rangements accessibles avec matériel adéquat
- Deux grands parcs fermés et sécurisés avec bac à sable

- Lieux de vie des plus de 6 ans :
- Plusieurs grandes salles d'activité
- Un grand parc fermé et sécurisé
- Sanitaires
- Local matériel (chalet en bois)
- Terrains de sports

## VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Les éventuels nouveaux animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.
Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe.
Travaillées en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités sont revues et corrigées en fonction des projets mais aussi des besoins et de l'observation des enfants.

Le directeur :

- assure le rôle de coordinateur, il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires et cherche à développer des nouveaux partenariats et à monter des projets transversaux avec ceux-ci.
- assure également le rôle de formateur, il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et lacunes en vue d'être le plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

L'animateur doit :

- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- assurer la vie quotidienne des enfants (ne pas hésiter à faire plusieurs groupes d'activités afin de faciliter l'implication de tous, et aussi réguler la tension au sein des groupes),
- donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,
- lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,),

- savoir s’adapter en fonction du temps (avoir toujours des activités de replis prévues à l’intérieur en cas d’intempéries),
- favoriser des échanges pendant les temps d’accueil et encourager, soutenir l’enfant dans l’activité,
- aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :
- ne pas fumer en présence des enfants.
- ne pas utiliser de portable sans cas d’urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail…

Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d’entretien,) car l’ALSH ne peut fonctionner sans l’adhésion et l’implication de tous.

## IX. Les modalités d’évaluation de l’accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l’équipe et un véritable outil de travail, des outils d’évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d’évaluation. Ils font l’objet d’échanges et d’analyses de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse avec la directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l’écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.